union fédérale des syndicats de l'État

la cgt

3 > 10 décembre 2026

Voter et faire voter CGT Un vote de reconquête de nos droits à l'action sociale !

Je vote CGT du 3 au 10 dec. 2026 aux élections professionnelles de la fonction publique

COMMUNIQUÉ >> MONTREUIL, LE 19 NOVEMBRE 2026

LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES du mois de décembre se préparent dans un contexte pour le moins inédit !

Celui d'un puissant processus de mobilisations inscrit dans la durée. Depuis le 29 septembre dernier, ce sont des centaines de milliers d'agent·es publics qui se mobilisent par la grève et dans les manifestations.

Elles et ils se mobilisent pour exiger l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail qui n'ont cessé et ne cessent de se dégrader.

Cette dégradation est due à la mise en œuvre d'une politique salariale catastrophiste.

Dans un contexte inflationniste, de gels pluriannuels de la valeur du point d'indice, les agent·es publics sont de plus en plus maltraité·es.

Il est temps que l'État, employeur public de près de six millions d'agent·es dans la Fonction publique, assume ses responsabilités à commencer par le fait de revaloriser de manière immédiate et significative la valeur du point d'indice et de l'indexer sur l'inflation.

Pour la CGT, les employeurs publics doivent assumer l'entièreté de leurs responsabilités sociales.

Cela passe par la mise en œuvre de politiques sociales garantissant de véritables droits et répondant aux besoins des agent·es publics qu'il s'agisse de la protection sociale complémentaire ou encore des politiques d'action sociale tant dans leurs dimensions interministérielles que ministérielles.

Qu'en est-il s'agissant plus particulièrement des politiques interministérielles d'action sociale ?

Force est de constater qu'elles sont de plus en plus sacrifiées sous les fourches caudines de l'austérité budgétaire avec des baisses drastiques et des sous-consommations de crédits.

En deux ans, 58 millions d'euros ont été retirés au budget de l'action sociale interministérielle, soit plus d'un tiers.

Disons-le clairement, l'État employeur public organise sa déresponsabilisation sociale et souhaite réduire de manière conséquente les politiques sociales.

Pour la CGT, l'heure et l'urgence sont à la reconquête.

C'est notamment ce sur quoi la CGT bataille au titre des mobilisations en cours. C'est ce sur quoi ses prochain·es élu·es et mandaté·es s'engagent lors du mandat qui s'ouvrira en décembre 2026.

LE FAIRE AVEC VOUS ET POUR L'ENSEMBLE DES AGENT·ES PUBLICS

UFSE-CGT >> 263, RUE DE PARIS /// CASE 542 /// 93514 MONTREUIL CEDEX • 01 55 82 77 56 •
ufse@cgt.fr • www.cgtetat.fr

POUR LA CGT

union fédérale des syndicats de l'État
la cgt

- **L'action sociale est un droit que les employeurs publics doivent garantir et assurer** en dégageant les moyens de financement nécessaires au titre des lois de finances. Un pourcentage significatif de la masse salariale de la Fonction publique de l'État, fixé nationalement, sanctuarisé et évolutif doit y être consacré.
- **L'action sociale interministérielle constitue un socle de droits** pour toutes et tous, pour l'ensemble des agent·es de la Fonction publique de l'État au sens large du terme. Des droits propres aux différents ministères peuvent et doivent s'ajouter à ces droits interministériels afin de les améliorer.
- **L'action sociale doit bénéficier aux agent·es, fonctionnaires et contractuel·les, actif·ves et retraité·es.** Le nombre des agent·es retraité·es augmente. La CGT réitère que ces dernier·es doivent aussi bénéficier des prestations d'action sociale ce qui passe par le rétablissement du droit aux Chèques vacances pour elles et eux.
- **L'action sociale doit être connue de toutes et tous les agent·es.** Ainsi la CGT demande que chaque employeur public ait l'obligation d'informer systématiquement et individuellement les agent·es, actif·ves et retraité·es, de l'ensemble de leurs droits et prestations d'action sociale interministérielle. Aucun agent ne doit être privé d'un droit faute d'information !
- **L'action sociale doit comprendre toute une série de prestations** doivent être maintenues et renforcées : logement, restauration collective, petite enfance et enfance, aides à la première installation, au maintien à domicile, CESU, etc.
- **La CGT revendique aussi des droits nouveaux dans le domaine de la culture et des droits spécifiques pour les agent·es d'Outre-mer** mais aussi pour réduire **les inégalités qui frappent plus particulièrement les femmes ;** une société française qui reste frappée par le patriarcat, les violences sexistes et sexuelles, les violences intra-familiales, les inégalités salariales et professionnelles, le temps partiel non choisi, l'exploitation des mères de famille qui, seules, doivent assurer l'éducation des enfants…
- **L'action sociale doit avoir ses relais de proximité** c'est pourquoi la CGT revendique le renforcement du rôle des Sections régionales interministérielles d'action sociale (SRIAS), qui doivent être de véritables instances de décision et de pilotage de l'action sociale dans les territoires. Nous exigeons des moyens budgétaires pérennes, une réelle autonomie d'initiative et un pouvoir accru des représentant·es des personnels dans la définition des orientations, le choix des actions et l'utilisation des crédits. L'action sociale doit être construite à partir des besoins des agent·es et non dictée par les seules contraintes budgétaires de l'administration qui remettent en cause leurs missions et l'accès aux prestations.
- **Enfin, pour la CGT l'urgence est aussi à la reconstruction de la démocratie sociale** et donc d'une action sociale gérée par les agent·es elles et eux-mêmes, actif·ves et retraité·es, via leurs élu·es et mandaté·es tant dans les Sections régionales interministérielles d'action sociale (SRIAS) que le Comité Interministériel d'action sociale (CIAS).

Ensemble à la reconquête et au développement de nos droits à l'action sociale.
Avec vous, pour l'ensemble des agent·es publics, fonctionnaires et contractuel·les actif·ves et retraité·es

AVEC LA CGT, EN FAISANT VOTER ET EN VOTANT POUR NOS CANDIDAT·ES DU 3 AU 10 DÉCEMBRE PROCHAIN

UFSE-CGT >> 263, RUE DE PARIS /// CASE 542 /// 93514 MONTREUIL CEDEX • 01 55 82 77 56 •
ufse@cgt.fr • www.cgtetat.fr